



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 février 2015

BINCK.FR NOUE UN PARTENARIAT AVEC SOCIETE GENERALE

Binck.fr, le spécialiste de la bourse en ligne, et Société Générale mettent en place un partenariat exceptionnel pour faire profiter les investisseurs particuliers d'ordres en bourse gratuits du 2 février au 31 mars 2015.

Les frais de courtage sont ainsi remboursés sur les 100 premiers ordres par compte et par mois, soit jusqu'à 200 ordres durant l'opération. Les ordres remboursés doivent être compris entre 200 et 10.000 euros et doivent être exécutés sur les produits Leverage et Short, Turbos, Warrants et Certificats Société Générale.

Binck.fr rembourse les frais de courtage au plus tard 10 jours de bourse suivant la transaction.

« Chaque mois, Binck.fr propose à ses clients des partenariats exceptionnels avec les émetteurs de produits de bourse afin de toujours proposer les meilleures conditions aux particuliers pour leurs investissements en bourse », déclare Serge Domecq, Directeur Général de Binck France.

Les produits de bourse présentent un risque de perte du capital, ils s'adressent aux investisseurs avertis.

PLUS D'INFORMATIONS

https://www.binck.fr/offres-speciales/societe-generale

A propos de Binck.fr

Créé en 2000 aux Pays-Bas, BinckBank, groupe indépendant, est spécialiste de la bourse en ligne. N°1 aux Pays-Bas et en Belgique, BinckBank est dans le top 5 des courtiers en ligne en Europe, réalise 8 millions de transactions par an, détient 600.000 comptes clients et 25 milliards d'euros d'actifs. BinckBank N.V. est coté à la bourse Euronext Amsterdam.

Binck.fr est la succursale française depuis 2008 et propose aux particuliers français des investissements dans 21 places financières du monde sur l'ensemble des produits financiers. Binck.fr figure dans le top 3 des courtiers de bourse en ligne en France (en volume de transactions exécutées) et a été plusieurs fois récompensé pour ses tarifs et services.

CONTACT PRESSE

Suivez-nous sur Twitter



Alice Gardan:

T +33 170 36 70 59

agardan@binck.fr